

Le petit journal de la CFTC MAE

n° 30 Février 2023

Une directrice au cabinet du MASA

Valérie HATSCH a été nommée directrice au cabinet du ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, depuis le début février. Elle sera restée préfète de l'Allier pendant onze mois, après deux années à la tête de la préfecture de Lozère. Cette commissaire divisionnaire a succédé à Fabrice Rigoulet-Roze, qui a pris, fin janvier, ses nouvelles fonctions de préfet de Loire-Atlantique et des Pays de la Loire. Avant ces expériences, cette haute fonctionnaire a officié dans la police nationale.

Nouvelle note de service sur la reconnaissance de l'expertise

La note de service SG/SRH/MIPEC/2023-112 abroge celle de 2015. Elle présente les modalités opérationnelles du dispositif prévu par la circulaire d'orientation sur les parcours professionnels pour reconnaître et évaluer l'expertise des agents du MASA qui le souhaitent. Trois domaines spécifiques du ministère sont ciblés :

- * alimentation/santé publique vétérinaire/ qualité et santé des végétaux
- * forêt, bois, risques naturels en montagne
- * transition agroécologique et performance économique.

La demande d'évaluation de l'agent est une démarche personnelle. Il faut avoir a minima 5 ans d'expérience et ensuite remplir un dossier de candidature à remettre au secrétariat de la COSE. Le dossier est instruit puis étudié, avec un entretien, par un évaluateur. Le collège du domaine concerné émet ensuite son avis de qualification ou de non-qualification. La reconnaissance de spécialiste, d'expert ou d'expert international donne systématiquement de la visibilité sur le professionnalisme de l'agent.

Cofinancement d'actions pour la santé et la sécurité au travail

La formation spécialisée du CSA ministériel va, comme l'ex-CHST ministériel, cofinancer différentes actions de prévention arbitrées par les CSA ou les CoSH, après expertise des dossiers de demande de soutien. Comme en 2022, les domaines prioritaires sont : les outils de pilotage de la santé/sécurité au travail, les conditions de travail en abattoir, la prévention des RPS, la prévention des risques d'exposition aux produits chimiques, la prévention des risques en poste de contrôle aux frontières Brexit et aussi le développement de retex. La formation spécialisée du CSA se prononcera sur les dossiers de demande qui doivent arriver complets avant le 31 mars 2023. En 2022, les crédits accordés ont concerné 10 structures pour un montant de 77360 € (2 D(dets) PP, 4 établissements de l'enseignement technique et 2 de l'enseignement supérieur et 2 DRAAF). Plus de la moitié des fonds ont été attribués sur la thématique RPS et espaces de discussion, suivie par les dossiers sur les TMS en abattoir. Trois régions ont récupéré plus de 18000 € de soutien chacune : la Bretagne, l'Île de France et la Nouvelle-Aquitaine. Si vous êtes informé d'un montage de dossier dans votre structure, n'hésitez pas à nous en parler.

Plus de facilité pour bénéficier du forfait mobilité durable pour 2022

Le forfait « mobilité durable » (FMD) encourage le recours aux transports alternatifs et durables. Contractuel ou titulaire du MASA, même si vous bénéficiez d'un remboursement partiel de votre abonnement de transport, vous pouvez peut-être bénéficier du FMD pour 2022 si vous avez utilisé un ou plusieurs moyens pour les trajets de votre domicile au travail (vélo, covoiturage en tant que conducteur ou passager, engin de déplacement non motorisé tel un skate, etc...). Désormais, le bénéfice du forfait est octroyé si vous avez fait au moins 30 jours de tels déplacements dans l'année (100 euros) et à partir de 100 jours, l'indemnisation monte à 300 euros. Juste un point : certaines situations sont exclues de forfait (usage voiture de fonction, logement sur le lieu de travail, etc...). Nous vous invitons à lire immédiatement la NDSSG/SRH/SDCAR/2023-101 pour vérifier si cette indemnisation vous concerne. Le dossier est à adresser à votre gestionnaire RH de préférence pour mi mars car le dossier devra ensuite être remonté à l'administration centrale avant le 31 mars.

A très bientôt! Les membres du bureau CFTC MAE

